

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°12
SEPT. 2018
ISSN 2555-297X

ÉDITO

L'été caniculaire que l'hémisphère nord vient de connaître est-il annonciateur de futurs épisodes climatiques hors normes? L'augmentation des fréquences et l'intensité plus forte de ces événements naturels constatés dans le monde entier, depuis plus d'une décennie, semblent l'indiquer. Les causes et conséquences de ces événements vont très certainement bouleverser notre quotidien. Aussi nos politiques publiques de prévention et d'adaptation seront-elles cruciales. L'opinion publique commence, d'ailleurs, à en être consciente. Des contraintes climatiques vraisemblablement inédites vont nécessiter de changer nos référentiels et nos modes de vie! Les usages de l'eau, par exemple, vont devoir être revisités et priorisés. La période de «l'open bar» est terminée, nous le percevons tous... Même si la société semble encore bloquée aujourd'hui, pour trouver et décider des solutions de compromis inévitables...

Le CESER Nouvelle-Aquitaine devra, bien sûr, se pencher sur ces sujets d'évolutions majeures de notre société et faire des préconisations prospectives.

Dans le droit-fil de ces préoccupations, le CESER est sollicité par le Président du Conseil régional sur quatre sujets qui conditionnent l'avenir des territoires et des habitants de Nouvelle-Aquitaine. En premier lieu, le changement climatique et les moyens d'atteindre l'objectif zéro émission de gaz à effet de serre... L'enjeu est planétaire, mais l'action et la mobilisation passeront par les territoires, par le terrain, par les habitants. La collectivité régionale dispose de leviers d'actions pour orienter les choix énergétiques, les déplacements, l'agriculture, l'habitat, les déchets, la préservation de la biodiversité... Deuxième sujet, la gestion foncière et la surconsommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et de leurs richesses biologique et écologique. Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a affiché l'objectif ambitieux de réduire de moitié le rythme de consommation foncière dans la région; il nous interroge sur les moyens de concrétiser cet objectif! En lien avec ce travail, la question de la métropolisation et de la concentration des activités et des personnes nous est également posée: la concentration est-elle vertueuse, quels sont les enjeux, comment faire en sorte que l'aire métropolitaine bordelaise et les territoires excentrés puissent connaître des perspectives d'évolution les plus favorables possibles? Le quatrième sujet concerne la mer, le littoral et les activités qui s'y développent. Qu'est-ce qu'une économie de la mer «durable» (économiquement viable, socialement équitable, écologiquement vivable, avec une gouvernance éthique et efficace, et tenant compte du long terme), et comment la mettre en œuvre en Nouvelle-Aquitaine? La problématique sera étendue et complétée par le lancement d'un nouveau travail des CESER de l'Atlantique sur les dynamiques de développement des régions et des territoires de la façade atlantique. Au-delà de ces travaux «sur commande» le CESER abordera également la question des pratiques amateurs, de l'orientation tout au long de la vie, de l'évaluation des politiques publiques. Enfin les conseillers réunis en séminaire le 4 juillet, ont souhaité un CESER plus inventif, plus ouvert sur la société, plus entreprenant, qui va nécessiter de nouvelles orientations et méthodes de travail assorties d'exigences plus hautes.

C'est donc un programme très riche que nous engageons pour les mois à venir. Cette Lettre numéro 12 en est l'exact reflet!

Dominique CHEVILLON
Président

SAISINE

Changement climatique

QUELLE PARTICIPATION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE À L'OBJECTIF INTERNATIONAL «ZÉRO CARBONE» EN 2050 ?



L'enjeu est planétaire: limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés Celsius à l'horizon 2100. Pour y parvenir, la plupart des scénarios arrivent à la même conclusion: il faudra passer par une phase «zéro émission» de gaz à effet de serre. L'urgence est absolue, l'ampleur de la tâche est colossale et le territoire de Nouvelle-Aquitaine, comme tous les territoires de la planète,

doit s'engager pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre comme le préconise le récent rapport «Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires» publié par le Comité scientifique AcclimaTerra. La Région doit également s'adapter aux changements climatiques en cours et à venir.

Le Président du Conseil régional a souhaité recueillir

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES,
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

*en représentation directe et indirecte

Sommaire Lettre N°12

Objectif zéro carbone	P.1
Gestion foncière	P.2
Métropolisation	P.2
Économie de la mer	P.3
Les pratiques en amateur	P.3
L'esprit de coopération	P.3
L'orientation tout au long de la vie	P.4
Actus	P.4



l'analyse du CESER concernant les différents enjeux identifiés et disposer des préconisations de l'assemblée socio-professionnelle pouvant nourrir la définition des futures politiques publiques, mesures incitatives, éco-conditionnelles ou de compensation qui pourraient être mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine. Pour les experts, le niveau local est particulièrement adapté pour constater sur le terrain et mesurer les impacts du changement climatique. C'est également à cet échelon local que les pouvoirs publics, collectivités, associations, entreprises et citoyens pourront le mieux agir efficacement, en s'impliquant sur leur territoire et sur les enjeux qui les concernent.

Sans anticiper les conclusions du travail du CESER, on sait d'ores et déjà que des changements de comportements majeurs sont nécessaires : l'économie circulaire, le zéro déchet, la dématérialisation sont des pistes pour réduire l'empreinte carbone de l'industrie et des services. L'adoption d'une alimentation moins carnée, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la réduction des besoins en mobilité sont aussi des voies dans lesquelles les citoyens devront s'engager sans tarder pour l'immense chantier de la « neutralité carbone ». La collectivité régionale dispose de leviers d'actions : adoption d'énergies plus propres, comme le solaire, l'éolien, la géothermie, le biométhane, les énergies marines renouvelables, etc... La réduction et la valorisation des déchets, mais également le développement de nouveaux matériaux, la rénovation thermique du parc immobilier, la recherche d'alternatives au fret routier, les nécessaires évolutions de l'agriculture doivent de la même manière figurer parmi les objectifs et leviers majeurs à actionner.

La commission « Environnement », chargée de conduire cette réflexion remettra ses analyses et préconisations d'ici l'été 2019.

À savoir... Le Comité scientifique régional, AcclimaTerra est né du souhait du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine de doter le territoire régional d'un groupe d'experts scientifiques permanent, indépendant, capable d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Dirigé par le climatologue Hervé Le Treut, ce comité a mobilisé plus de 240 scientifiques et experts de tous les domaines et a publié un rapport intitulé « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires ». Des pistes y sont présentées pour tenter de répondre aux questions posées, face à des impacts qui se font déjà ressentir : réchauffement climatique, recul du trait de côte, érosion de la biodiversité, événements météorologiques extrêmes...

À savoir... Des objectifs régionaux ambitieux à l'horizon 2020 : réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 30 % des consommations d'énergie, 32 % d'énergie renouvelable ainsi qu'un plan de sortie des pesticides.

À savoir... Un nouveau rapport du GIEC attendu pour octobre
Adopté en 2015, l'Accord de Paris propose de « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C ». À ce titre, les États ont demandé aux spécialistes du GIEC de « produire en 2018 un rapport spécial sur l'impact d'un réchauffement global de 1,5 °C ». Ce document est attendu pour octobre 2018 et d'ores et déjà on sait qu'il réaffirmera l'urgence absolue d'agir ! Ne pas dépasser les 1,5 °C exige de réduire drastiquement, et rapidement, les émissions de gaz à effet de serre. Et donc de révolutionner les systèmes énergétiques, les modes de produire et les styles de vie.

Aménagement du territoire

SAISINE

STOP À LA BOULIMIE DE FONCIER !



La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une forte consommation de l'espace liée en partie au modèle d'urbanisation. Là est l'enjeu : le foncier est une ressource finie et chaque projet d'artificialisation se fait au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers et de leurs richesses biologique et écologique. L'artificialisation est un acte souvent irréversible, tant il est difficile et onéreux de rendre à la nature ou à l'agriculture un espace urbanisé.

L'enjeu de la maîtrise foncière est clairement identifié par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Il a adopté en juin dernier les orientations de sa stratégie foncière, affichant l'objectif ambitieux de réduire de moitié le rythme de consommation foncière dans la région. Après avoir été consulté sur ces orientations (lire l'article dans N-A ! n° 11 de juillet 2018), le CESER est à nouveau interrogé par le Président du Conseil régional sur les moyens de concrétiser l'objectif d'une plus grande maîtrise et planification foncières. Il est demandé « d'identifier les adaptations et les reconfigurations nécessaires au niveau des outils d'observation et d'aménagement existants et d'envisager les dispositifs de maîtrise foncière, de soutien, de concertation et de compensation agricole ou environnementale qu'il pourrait être pertinent de mettre en place ».

Le CESER va s'employer à dresser un état des lieux synthétique de l'occupation foncière en Nouvelle-Aquitaine et à identifier les enjeux de la consommation d'espaces et les pressions qui pèsent sur le foncier. L'objectif est de proposer une stratégie permettant de faire évoluer le modèle actuel de consommation foncière afin que le développement régional empiète le moins possible sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est une opportunité de changer la manière de penser et de faire l'aménagement, avec notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

La commission « Développement des territoires et mobilité », chargée de conduire cette réflexion remettra ses analyses et préconisations d'ici l'été 2019.

À savoir... Entre 1990 et 2012, l'équivalent de 9 terrains de rugby a été artificialisé chaque jour en Nouvelle-Aquitaine.
La région arrive en tête pour la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers avec 40 500 hectares entre 2006 et 2015.

À savoir... Quelles conséquences d'un étalement urbain non maîtrisé ?
- sur l'environnement : modifications du régime des eaux (par l'imperméabilisation des sols), rupture des continuités écologiques, érosion de la biodiversité, perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels...
- sur nos modes de vie : allongement des distances domicile-travail (perte de temps personnel, augmentation de la dépendance à la voiture individuelle, risque de précarité énergétique...)
- sur le fonctionnement et le coût des services publics : extension de la voirie et des réseaux dont le coût est supporté par la collectivité...

SAISINE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MÉTROPOLISATION : LA CONCENTRATION EST-ELLE VERTUEUSE ?



Concentration et métropolisation sont des tendances lourdes, que l'on observe déjà en Nouvelle-Aquitaine avec l'accroissement du poids de la métropole bordelaise et les fortes disparités de développement entre la zone littorale et l'intérieur. Dans une vision mondialisée du développement, certaines théories (*) jugent ces tendances positives car elles permettraient une visibilité et attractivité internationales et un « ruissellement des richesses » vers les autres territoires plus excentrés... D'autres (**) au contraire qualifient cette théorie de « mythe CAME » pour Compétitivité, Attractivité, Métropolisation et Excellence qui non seulement « ne produit pas les effets attendus, mais provoque des effets indésirables. Les ressources publiques étant limitées, les dédier fortement à quelques acteurs (startups, chercheurs jugés "excellents"...) ou à quelques lieux (métropoles) conduit à renforcer les inégalités socio-spatiales ».

Le Président du Conseil régional a proposé au CESER « d'apporter une analyse fine concernant ces différents enjeux et livrer des préconisations concrètes pouvant nourrir la définition des futures politiques économiques qui pourraient être mises en œuvre ou confortées en Nouvelle-Aquitaine... Ce travail pourra mettre en lumière d'une part les activités émergentes et les potentiels de développement qui paraissent insuffisamment identifiés et d'autre part les services et les mesures d'accompagnement qu'il convient de renforcer voire de réorienter... ».

Le CESER va ouvrir ce vaste dossier pour mettre en évidence les phénomènes de concentration économique dus à la métropolisation en Nouvelle-Aquitaine, identifier les avantages et les inconvénients de ces phénomènes et les dynamiques économiques existantes et émergentes dans les zones d'emploi du territoire régional afin de proposer des mesures d'adaptation des politiques d'accompagnement du Conseil régional.

La commission « Économie », chargée de conduire l'analyse, posera les termes du débat et formulera des préconisations en 2019.

(*) Philippe Askenazy et Philippe Martin, « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire », Conseil d'Analyse Économique (2015)

Thierry Pech et Laurent Dauzieg, « La nouvelle question territoriale », Terra Nova (2014)

(**) Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti, « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? » (2018)

UNE ÉCONOMIE DE LA MER DURABLE ?

Après les révolutions économiques et industrielles dans le passé, celle récente d'internet, certains estiment que la prochaine révolution sera maritime ! Cette conception part du principe que la mer est le nouvel espace de développement de la planète car elle est à la croisée de tous les secteurs de l'économie et répond aux besoins de l'humanité et du mode de vie de nos sociétés : alimentation, transition énergétique, santé, minéraux, transports, loisirs...

Dans le prolongement de son rapport « *le transfilières en Nouvelle-Aquitaine* », le Préfet de Région et le Président du Conseil régional ont saisi le COSOMENA* pour conduire un travail sur « *l'état des lieux et les perspectives de développement des différents secteurs en lien avec l'économie de la mer dans notre région* ». L'économie

maritime est en effet un sujet d'actualité au niveau régional, avec le lancement de la politique et du Cluster « Croissance Bleue » du Conseil régional en février 2018, et l'élaboration en cours du Document Stratégique de la Façade (DSF) Sud-Atlantique pilotée par le Préfet de Région et le Préfet maritime. Première orientation de la section « Veille et prospective » du CESER chargée de conduire ce travail : définir l'économie maritime, au regard des définitions existantes et dresser un état des lieux des différents secteurs en lien avec cette économie en Nouvelle-Aquitaine. Sur la base de cet état des lieux, les travaux éclaireront sur le potentiel de diversification de l'économie de la mer dans notre région et aborderont la gouvernance actuelle de ce secteur (coopération des acteurs, articulation des échelles, conciliation des usages) pour



ensuite dessiner des pistes d'évolution. Le modèle de développement actuel parie sur la « croissance bleue » alors même que l'océan et les littoraux sont soumis à de très fortes pressions qui mettent en péril leur devenir. C'est là un paradoxe qui doit être abordé : qu'est-ce qu'une économie de la mer « durable » (économiquement viable, socialement équitable, écologiquement viable, avec une gouvernance éthique et efficace, et tenant compte du long terme), et comment la mettre en œuvre en Nouvelle-Aquitaine ? Les analyses et conclusions sont attendues pour le printemps 2019.

(*) L'Observatoire des Mutations Économiques a été mis en place en 2006 à la suite de la publication d'une circulaire du Premier ministre invitant les Préfets à créer un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques. Il s'articule autour :

- d'un comité d'orientation et de suivi, COSOMENA, co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional,
- d'une structure opérationnelle, le CESER à travers sa section « Veille et prospective ».

À savoir... Dès 2017, dans leur rapport sur « *Innovation et économie maritime : un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française* », les CESER de l'Atlantique ont mis en évidence une réelle dynamique, portée par de multiples acteurs, et revêtant des formes très variées. Ils ont incité les régions de la façade atlantique à s'emparer ensemble de cet « océan d'opportunités », pour faire d'une économie maritime innovante et diversifiée l'un des piliers de leur développement durable.

À savoir... Avec 720 km de côtes, 51000 emplois maritimes, 63 ports de plaisance, 7 ports de pêche et 4 ports de commerce, la région Nouvelle-Aquitaine est un acteur maritime incontournable. Le Cluster « Croissance Bleue », créé en février 2018 vise à augmenter la visibilité et la notoriété de la Nouvelle-Aquitaine et de ses acteurs à l'échelle nationale et internationale. Il s'organise autour de onze filières qui vont de la pêche, aux industries nautiques, en passant par les sports de glisse, le tourisme, les biotechnologies...

LES PRATIQUES EN AMATEUR, EXPRESSION DES DROITS CULTURELS



en amateur dans les politiques culturelles, comme « source de développement personnel et de lien social ».

Partant du principe que les pratiques culturelles en amateur sont une illustration concrète du respect des droits culturels, le CESER propose d'apporter un éclairage spécifique sur cette question. La Région Nouvelle-Aquitaine est en effet pionnière en France. Outre l'installation d'une Conférence territoriale de la culture, le Conseil régional a mis en place une mission spécifique sur les droits culturels co-pilotée par Jean-Michel LUCAS, consultant en politique culturelle et militant des droits culturels et Éric CORREIA, conseiller régional. Un appel à des volontaires a été lancé qui ont accepté de passer du temps (18 mois) pour analyser leurs pratiques de terrain en les comparant aux textes internationaux qui définissent le périmètre d'actions des droits culturels.

Le principal objectif de ce travail est de permettre une meilleure reconnaissance de la diversité des pratiques en amateur des néo-aquitains, en les considérant comme autant de formes d'expression des droits culturels des personnes, lesquels imposent de dépasser une simple lecture en termes d'accès à la culture ou au patrimoine culturel. Il s'agira plus précisément de dresser un constat des pratiques et des conditions rendant possible la prise en considération des droits culturels des personnes dans les politiques publiques en région (culturelles, mais pas seulement) et dans les projets des acteurs socio-économiques néo-aquitains. Ce travail s'inscrit par ailleurs comme un prolongement des dossiers réalisés par le CESER sur les dynamiques associatives (les pratiques en amateur étant souvent organisées par des associations locales) et sur « Faire territoire(s) » en mettant en lumière des initiatives locales particulières.

La commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » à l'initiative de cette réflexion remettra ses analyses et préconisations en juin 2019.

Les droits culturels sont depuis peu inscrits dans les textes législatifs. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015) et celle relative à la liberté de création artistique et au patrimoine (2016) ont en effet introduit la référence au respect des droits culturels, faisant également allusion au développement de la création artistique en direction des pratiques

CESER DE L'ATLANTIQUE



Dynamiques de développement des régions et des territoires de la façade Atlantique

La question de l'attractivité et du développement des régions de la façade Atlantique a été posée par les CESER de l'Atlantique dès 2001 et à nouveau en 2013, cette fois en se focalisant sur les conséquences de cette attractivité sur les territoires littoraux.

Trois lois de réforme territoriale plus tard, dans un contexte européen en pleine évolution avec en particulier le BREXIT, avec de nouvelles tensions géopolitiques sur le plan international, et au moment où le changement climatique et la transition écologique sont devenus des enjeux majeurs, les CESER « remettent l'ouvrage sur le métier » !

La problématique abordée sera celle des dynamiques de développement des régions et des territoires de la façade Atlantique : quelles caractéristiques communes ? Quelles spécificités ? Quelles opportunités et quels modes de coopération interrégionale ? Les analyses et conclusions des CESER sont attendues fin 2019.

Une contribution commune sur les Documents Stratégiques de Façade

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) adoptée en 2017 va se traduire pour chaque façade maritime en métropole, par l'élaboration d'un document de planification – le Document Stratégique de Façade (DSF) précisant les conditions de sa mise en œuvre. Il vise plus précisément à garantir la protection de l'environnement, à résorber et à prévenir les conflits d'usage ainsi qu'à dynamiser et optimiser l'exploitation du potentiel maritime français. Il y aura obligation de prise en compte de ces documents pour tout projet, plan ou programme qui, à terre, a une influence sur la mer, par exemple le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. C'est pourquoi, compte tenu de leur expertise et des travaux qu'ils ont conduits sur ces sujets, les CESER de l'Atlantique élaboreront une contribution commune dans le cadre de la consultation publique qui va s'ouvrir début 2019.



AUTO
SAISINE

Éducation, formation

L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'orientation tout au long de la vie concerne chaque individu; lycéens, étudiants, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi... C'est un secteur en pleine restructuration. Au niveau régional, un nouveau service public de l'orientation doit se mettre en place et un Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), présentant la stratégie régio-

nale de formation professionnelle des jeunes et des adultes et les engagements financiers des signataires pour atteindre les objectifs fixés, a été adopté en juin dernier. Au niveau national, le projet de loi sur «La liberté de choisir son avenir professionnel» va réformer le système de formation professionnelle initiale et continue ainsi que le fonctionnement de l'assurance chômage. Le CESER souhaite se mobiliser sur cette

question pour mieux saisir les enjeux et conséquences de ces réformes. Un état des lieux des différents dispositifs et outils au service de l'orientation s'impose pour engager une réflexion prospective sur cette problématique essentielle. La commission «Éducation, formation et emploi» proposera prochainement un angle d'attaque pour aborder cette question complexe.

ACTU

Un CESER plus inventif, plus ouvert sur la société, plus entreprenant



Le 4 juillet, les conseillers se sont réunis en séminaire de travail pour définir une vision commune et partagée d'un CESER Nouvelle-Aquitaine. C'est le projet d'un CESER plus inventif, plus ouvert sur la société, plus entreprenant qui a été retenu. Cette option nécessite une évolution de la gouvernance du CESER, des méthodes de travail internes et des modes de valorisation des travaux. Les premières orientations pour mettre en œuvre cette ambition ont été examinées en Bureau. Prochain rendez-vous est donné en octobre à l'assemblée plénière pour adopter le projet stratégique du CESER pour 3 ans.



ACTU

Le Bureau du CESER à Bayonne



Poursuivant la découverte des territoires, des activités et des habitants de Nouvelle-Aquitaine, les conseillers membres du Bureau ont rencontré le Directeur général de l'entreprise Copelectronic, localisée à quelques kilomètres de Bayonne au sein du Centre européen de fret à Mouguerre. L'entreprise est spécialisée depuis 25 ans dans la fabrication, le montage et le câblage de faisceaux, de tableaux électriques et de cartes électroniques destinés à des applications industrielles et professionnelles (aéronautique, spatial, défense, ferroviaire, industrie, tertiaire, etc.). Elle est gérée sous statut de Société Coopérative Ouvrière de Production (Scop), avec l'objectif de développer et maintenir des compétences, un savoir-faire et des emplois sur ce territoire frontalier. Les échanges qui ont suivi la visite ont été l'occasion de mieux comprendre les enjeux et modalités de fonctionnement du système coopératif.

ACTU

Le CESER au complet

Avec l'arrivée de Jean-Luc COHEN, désigné par les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires (collège 1) et Benoît PIERRE, désigné par le réseau arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine (ASTRE, anciennement SODAVI, collège 3), le CESER avec 180 conseillers est au complet.

ACTU

Le S.A.V des rapports du CESER !



À quoi servent les rapports ? Quelle est l'audience du CESER ? Que deviennent les propositions du CESER ? Qui lit les rapports et avis du CESER ?... Autant de questions récurrentes sur lesquelles le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter quelques éclairages dans cette rubrique S.A.V (Service Après Vote!).

- Faire Territoire(s), le CESER créateur de liens ! La rencontre au CESER de Jean-Jacques EPRON et Pantxoia ETCHEGOIN et l'invitation lancée dans le rapport de la section «Veille et prospective» pour Faire Territoire(s) ont sans doute contribué à la formalisation d'un partenariat entre l'Union Régionale des Foyers Ruraux et l'Institut Culturel Basque pour notamment un projet novateur «Habiter, Penser, Raconter les territoires en Nouvelle-Aquitaine». La nouvelle région couvre une vaste étendue composée de territoires extrêmement différents avec plusieurs cultures, plusieurs langues. Des artistes vont aller collecter la parole des habitants, écrire, conter les récits et les éditer! «On va donc créer des petites formes artistiques, on va raconter, diffuser, provoquer des rencontres, débattre.»

- Le Réseau Transnational Atlantique (RTA), dont le CESER Nouvelle-Aquitaine est membre a formulé des préconisations pour une meilleure appropriation de la Stratégie Atlantique. Ayant eu connaissance de ce travail, l'Université de La Rochelle, qui s'intéresse à cette stratégie au regard de la spécialisation de l'Université sur l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent a sollicité le CESER pour présenter, en juillet dernier, le projet de l'Université et explorer avec les interlocuteurs du RTA comment s'inscrire dans la Stratégie atlantique.

ISSN : 2555-297X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition

Crédits photos : Günther Vicente
© UE 2014 / Source: EC - Service Audiovisuel
Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine / Robin Paul / Gilbert Alban / Françoise Roch
Inventaire général du patrimoine culturel - Gilles Beauvarlet
Sébastien Le Clézio
Pôle communication CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE